

Gestion des déchets urbains et sur les plages

Description de l'activité

Définition

La gestion des déchets regroupe la collecte, le transport, la valorisation et l'élimination des déchets et, plus largement, toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final, y compris les activités de négoce ou de courtage et la supervision de l'ensemble de ces opérations.

Les pratiques

La collecte

La collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) qui comprend les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les recyclables secs des ordures ménagères (RSOM), verre et les déchèteries pour les encombrants, végétaux,

D'autres actions de collectes de déchets sont réalisées par les communes et les communautés de communes, notamment le nettoyage des plages et des lieux publics.

Les traitements

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sont incinérées à l'usine de valorisation énergétique.

Les RSOM, verre et certains encombrants sont recyclés en différent centre de tri.



Bac à marée à Sables-d'Or-les-Pins (Fréhel)(gauche) et Point de collecte en apport volontaire à Plévenon (droite)

L'activité sur le site Natura 2000

Spatialisation de l'activité

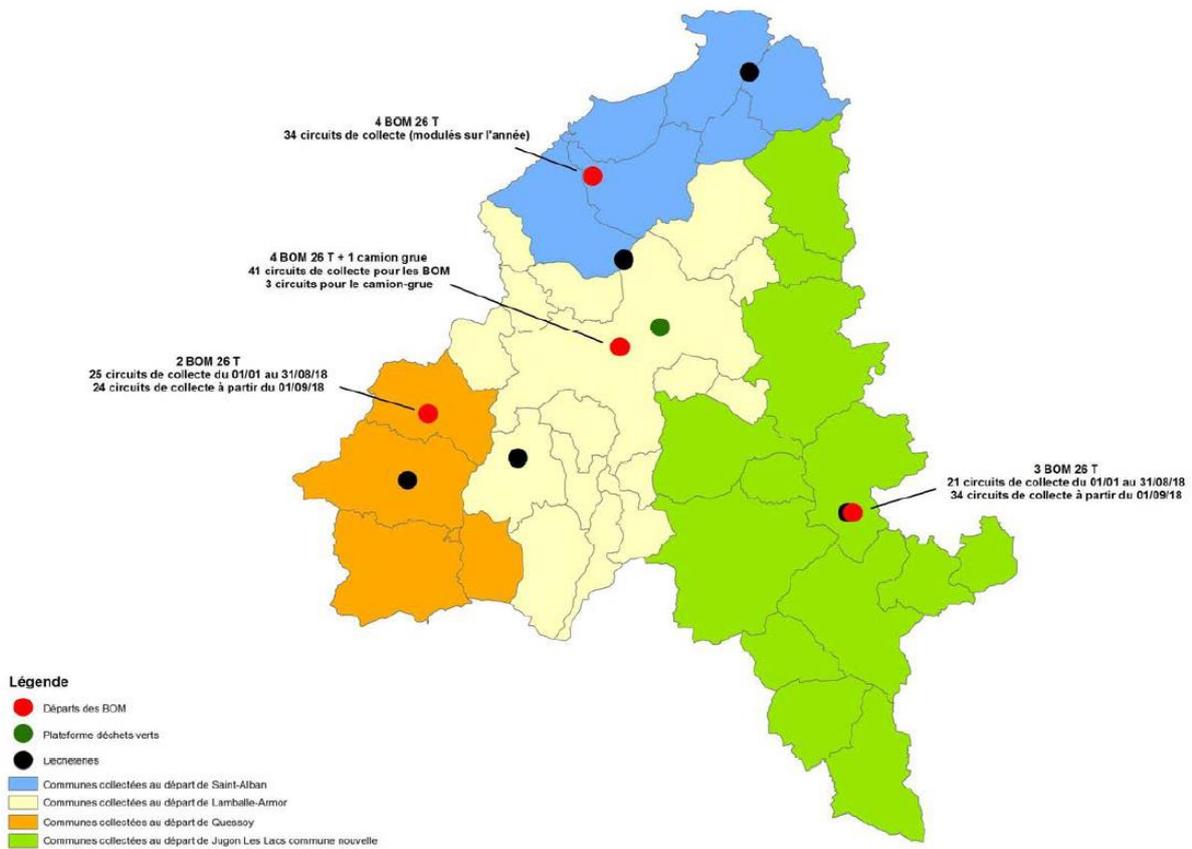
L'ensemble des communes du site Natura 2000 sont adhérentes au Syndicat Kerval Centre Armor, qui regroupent des communes de 5 communautés de communes (Carte 1).

La collecte sur les communes du site appartenant à Dinan Agglomération sont organisées à partir de l'antenne de Matignon-Plancoët. Alors que celle des communes de Lamballe Terre & Mer du site Natura 2000 sont organisées depuis Saint-Alban (Carte 2).

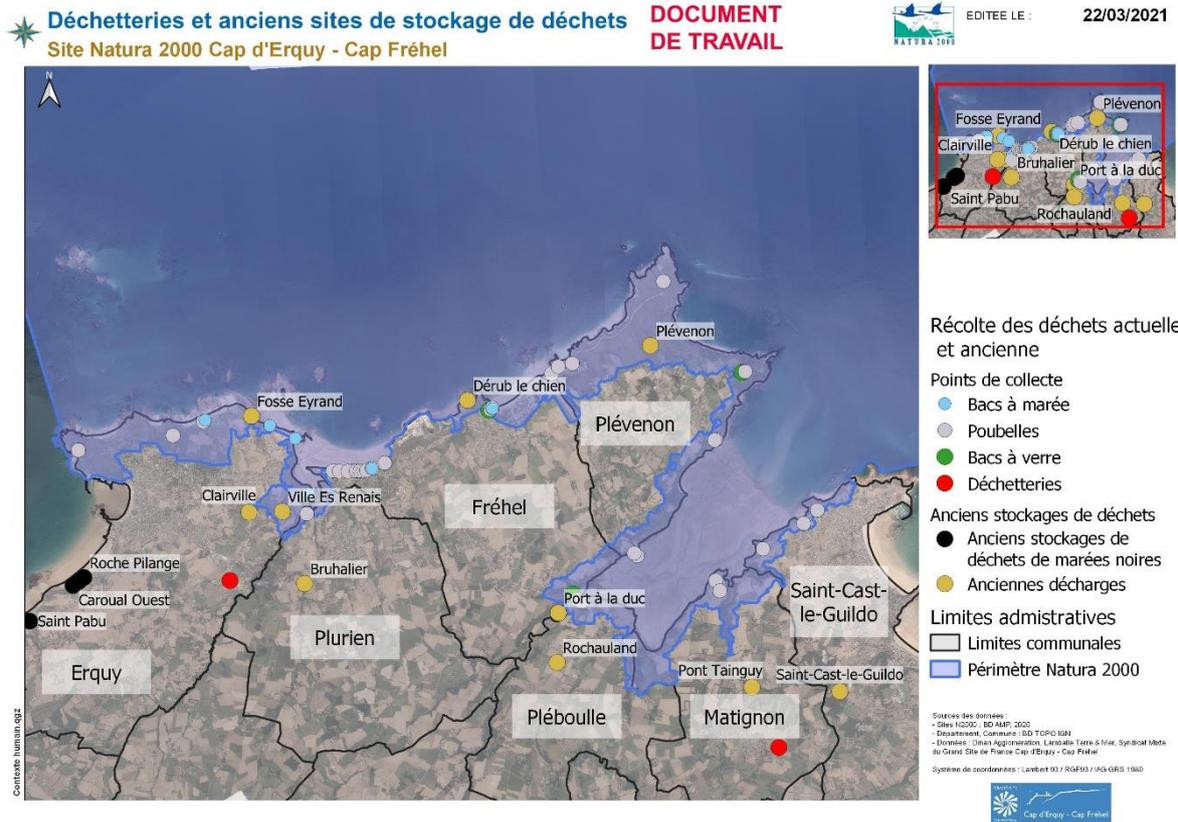
Sur le territoire des communes du site Natura 2000, on retrouve deux déchèteries, une à Erquy et une autre à Matignon (Carte 3). Historiquement une dizaine d'endroits sont connus pour être des décharges d'enfouissement de déchets. Ces sites ne sont plus utilisés actuellement. On retrouve également sur Erquy des anciens sites de stockages de déchets de marées noires notamment du Torrey Canyon en 1967. Ces sites ont été nettoyés depuis.



Carte 1 : Adhérents au Syndicat Kerval Centre Armor en 2018 (source : LT&M, 2019)



Carte 2 : Organisation de la régie de collecte de Lamballe Terre & Mer en 2018 (Source : Lamballe Terre & Mer, 2019)



Carte 3 : Points de collecte en activité et anciens sites de stockage de déchets ménagers et de déchets de marées noires

Acteurs et pratiquants

La gestion des déchets urbains est organisée par les communautés de communes de Lamballe Terre & Mer pour les communes d'Erquy et de Plurien et par Dinan Agglomération pour les cinq autres communes. Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération sont en charge de la compétence collecte, valorisation et élimination des déchets ménagers et des déchets assimilés. Elles assurent la compétence de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (OMR et RSOM) en régie directe sur les communes du site Natura 2000, ainsi que la réalisation et la gestion des déchèteries en « haut de quai ». La compétence de traitement des OMR et RSOM est déléguée au syndicat Kerval Centre Armor. Le syndicat possède une unité de valorisation énergétique à Planguenoual pour les OMR, un centre de tri Generis à Ploufragan pour les RSOM et un centre de tri Tri Valo à Ploufragan pour la valorisation des encombrants. Le syndicat réalise le tri, la valorisation, le compostage, l'incinération, le transport des déchets des bennes des bas de quais des déchèteries, l'enfouissement, le stockage, la gestion du passif et toutes autres filières et processus techniques à même de répondre aux exigences du développement durable. Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération supporte les dépenses liées au tri et aux traitements des DMA collectés sur son territoire dans le cadre de sa compétence et de son adhésion au syndicat Kerval Centre Armor.

Les habitants des communes du site Natura 2000, toutes les personnes de passage et les entreprises produisent des déchets de par leur consommation de produits de la vie de tous les jours.

Saisonnalité des pratiques

La gestion des déchets a lieu toute l'année. Cependant, lors des périodes de vacances et de week-ends prolongés, la production de déchets augmente avec l'arrivée des résidents secondaires et des touristes.

Pour les communes de Dinan Agglomération, il y a une collecte hebdomadaire en hiver sauf pour Saint-Cast-le-Guildo qui a deux collectes hebdomadaires. Les communes littorales ont une collecte quotidienne en été pour les campings, les résidences vacances et les commerces.

Pour les communes de Lamballe Terre & Mer, les OMR sont collectés toutes les semaines et toutes les deux semaines pour les RSOM.

Éléments quantitatifs

La collecte

Sur le territoire, la collecte est principalement une collecte en porte à porte en bac individuel. Des colonnes enterrées ont été installées sur la quasi-totalité des communes du site Natura 2000 permettant aux résidents secondaires de déposer leurs déchets avant leur départ vers leurs résidences principales (Tableau 1). Le verre, les RSOM sont collectés exclusivement en apport volontaire dans des colonnes aériennes ou enterrées pour les communes de Dinan Agglomération. Pour les communes de Lamballe Terre & Mer, les RSOM sont également collectés en porte à porte en bac individuel (Tableau 3). Les encombrants, les végétaux et les autres déchets sont collectés en apport volontaire en déchèteries. L'ex Communauté de Communes du Pays de Matignon a l'une des densités les plus fortes de Dinan Agglomération pour le ratio nombre de colonnes par habitants (Tableau 2). 5 caisson professionnel pour les cartons sur l'ex pays de Matignon.

Quasiment aucune donnée n'existe au niveau communal, la majorité des données sont sur le territoire des anciennes communautés de communes du Pays de Matignon (Fréhel, Plévenon, Pléboulle, Matignon et Saint-Cast-le-Guildo) et de la Côte de Penthièvre (Erquy et Plurien) ou de Dinan Agglomération et de Lamballe Terre et Mer.

Tableau 1 : Nombre et type de colonnes enterrées sur les communes d'Erquy et Plurien en 2018 (Source : Lamballe Terre & Mer, 2019)

Communes	Nombre de colonnes enterrées			
	OMR	RSOM	Verre	Total
Erquy	7	5	5	15
Plurien	1	1	1	3

Tableau 2 : Nombre et type de colonnes dans l'ex Communauté de communes du Pays de Matignon (Matignon, Fréhel, Pléboulle, Plévenon, Ruca, Saint-Cast-le-Guildo, et Saint-Pôtan) et Lamballe Terre & Mer en 2018 (Sources : Lamballe Terre & Mer, 2019 ; Dinan Agglomération, 2019)

	Verre		JRM	RSOM		OMR		Total
	Colonnes aériennes	Colonnes enterrées	Colonnes aériennes	Colonnes aériennes	Colonnes enterrées	Colonnes aériennes	Colonnes enterrées	
Ex CC pays de Matignon	93	0	49	60	0	0	30	232
LT&M	268	25	-	45	8	0	45	391

Tableau 3 : Nombre de bacs individuelles sur l'ex communauté de commune de la Côte de Penthièvre (Erquy, Plurien, Pléneuf-Val-André, La Bouillie, Saint Alban, Planguenoual) en 2018 (Source : Lamballe Terre & Mer, 2019)

Nombre de bacs individuelles						
Particuliers			Professionnels			
OMR	RSOM	Total	OMR	RSOM	Carton	Total
8219	8469	16688	448	444	6	898

Deux déchèteries sont présentes sur les communes du site Natura 2000, une sur Erquy et une autre sur Matignon. La déchetterie de Matignon est la plus fréquentée de Dinan Agglomération avec 400 visites par jour en moyenne. Cependant, c'est la seconde déchèterie en quantité de déchets récoltés avec 7 721 tonnes en 2018. La Déchèterie d'Erquy comptabilise 160 visites par jour en moyenne en 2018 pour environ 7 500 tonnes en 2018.

Un écart de 100kg/habitant entre la Bretagne et Lamballe Terre & Mer par rapport à la quantité de déchets moyen par habitant produit par les Côtes-d'Armor et Dinan Agglomération. Dinan Agglomération produit plus de déchets OMR et de déchets de déchèterie par habitant en moyenne que Lamballe Terre & Mer. Cette différence est principalement dû à une collecte très supérieure en déchets végétaux dans les déchèteries de Dinan Agglomération. De plus, Dinan Agglomération produit moins de déchets recyclables que Lamballe Terre & Mer (Figure 1).

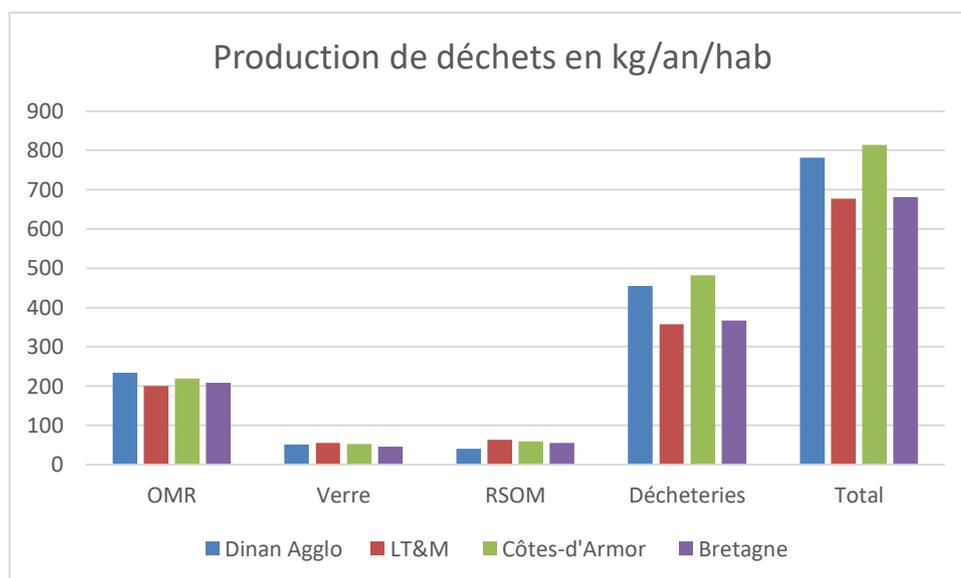


Figure 1 : Comparaison de la production de différents types de déchets en kg/an/habitant de Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer, les Côtes-d'Armor et la Bretagne en 2018.

Depuis 2010, on assiste à une hausse des gisements de déchets. En 2010, 68 000 t de DMA étaient pris en charge pour 79 000t en 2018, soit 16% d'augmentation pour Dinan Agglomération. Cependant, on constate un ralentissement de l'augmentation des tonnages sur les quatre dernières années.

Le traitement

Toutes les communes du site ont financé une recyclerie en 2017, la recyclerie Ressour'Eco qui se situe à Lamballe.

Usine de valorisation énergétique de Planguenoual.

Dans le cadre de son adhésion à Kerval Centre Armor, Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération incinèrent leurs ordures ménagères résiduelles à l'usine de valorisation énergétique (UVE) de Planguenoual.

Cette usine, mise en service en 1993, est équipée d'un four oscillant d'une capacité nominale de 5,6 tonnes de déchets par heure à Pouvoir Calorifique Inférieur de 1800 kcal/kg et sa capacité contractuelle est de 44000 t par an (Figure 2).

L'électricité produite par l'incinération des déchets est vendue en totalité à EDF.

L'UVE produit 1,63 kWh/h électrique.

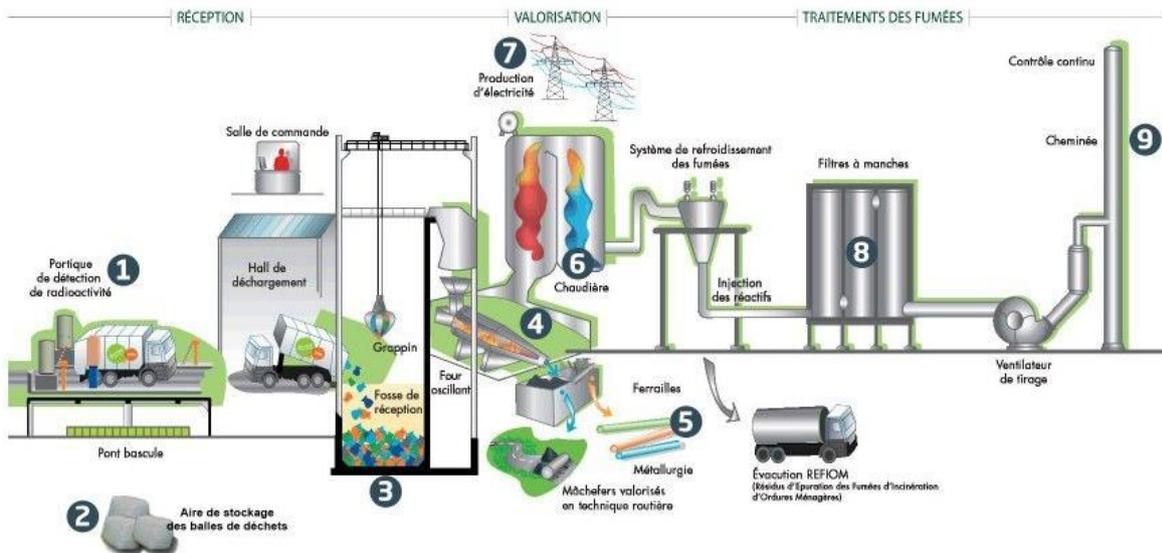
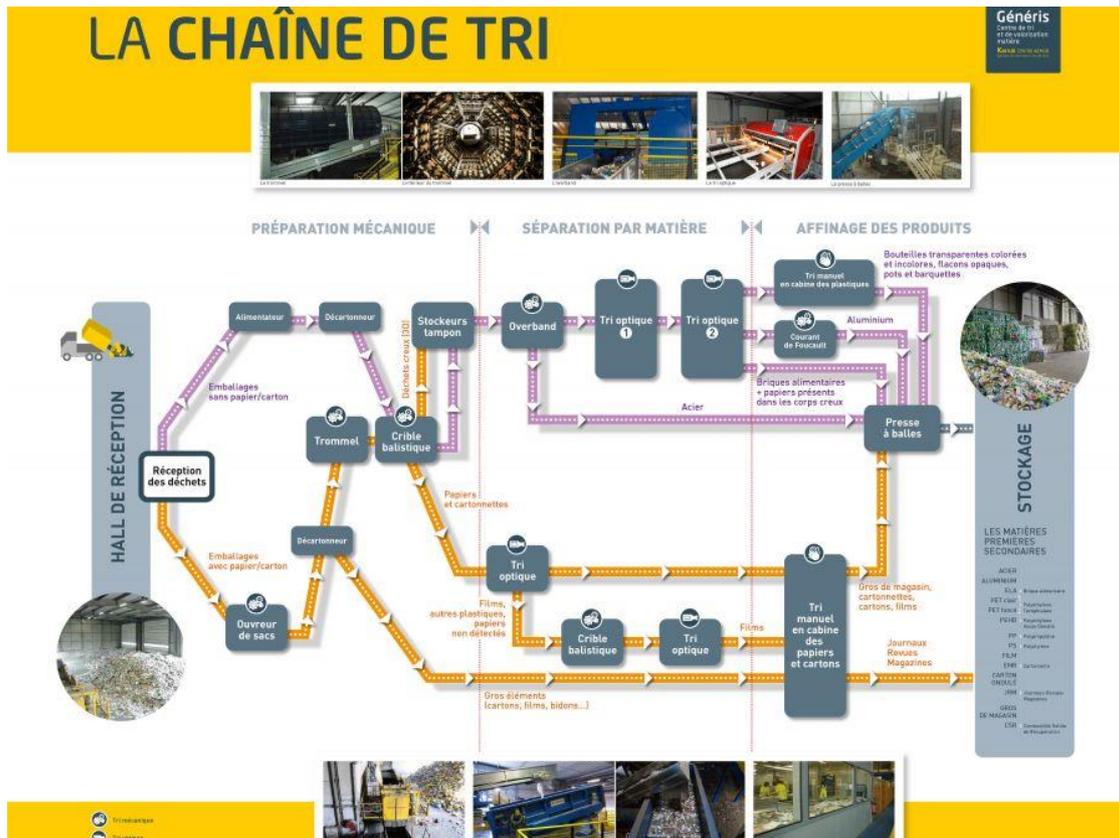


Figure 2 : Fonctionnement simplifié de l'usine de valorisation énergétique de Planguenoual

Centre de Tri GENERIS

Dans le cadre de son adhésion à Kerval Centre Armor, Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération déposent ces Recyclable Hors Sec au centre de Tri GENERIS exploité par la société SITA OUEST. Le centre de tri reçoit tous les déchets des collectes sélectives en apport volontaire ou en porte à porte ainsi que le carton provenant des déchèteries. Le Centre a une capacité de 36 000 t/an. Le verre collecté en apport volontaire est directement envoyé en filière de recyclage depuis le silo à verre de Planguenoual et les centres de regroupement des prestataires de collecte. Kerval Centre Armor a contracté en 2018 pour une durée de 5 ans, un contrat avec Citeo Emballage et Citeo Papier dénommé « Barème F ». La signature de ce contrat global permet aux collectivités de massifier les soutiens et donc de percevoir des soutiens plus importants. Kerval Centre Armor est l'unique interlocuteur entre Citeo et les collectivités.



Centre de Tri Ti Valo

Dans le cadre de son adhésion à Kerval Centre Armor, Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération dirige désormais ces encombrants vers l'usine de valorisation et de tri TI VALO exploitée par le groupe Guyot Environnement.

Ouverte en 2017, elle valorise des flux qui auparavant étaient dirigés vers l'enfouissement :

- Encombrants de déchèterie,
- Refus de compostage d'usine d'ordures ménagères,
- Refus de collecte sélective,
- Déchets des activités économiques.

Plus de 35 % des déchets entrants sont dirigés vers les filières de recyclage, type Papier-carton, Plastiques, Ferreux et Non-Ferreux, Bois...

Les résidus matières ne pouvant bénéficier de solutions de recyclage mais disposant d'un haut pouvoir calorifique sont préparés en un produit appelé CSR (Combustible Solide de Récupération) qui doit permettre d'alimenter des cimenteries ou des chaufferies locales.

ISDI d'Héanbihen

Dans le cadre de la loi Notre du 7 août 2015, Lamballe Terre & Mer est devenue propriétaire et gère l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) d'Héanbihen.

Un accord a été conclu entre Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération pour que les gravats issus de la déchèterie de Matignon continuent à y être déposés.

Ainsi, 1 500 tonnes de gravats ont été déposés en 2018 par Dinan agglomération sur ce site.

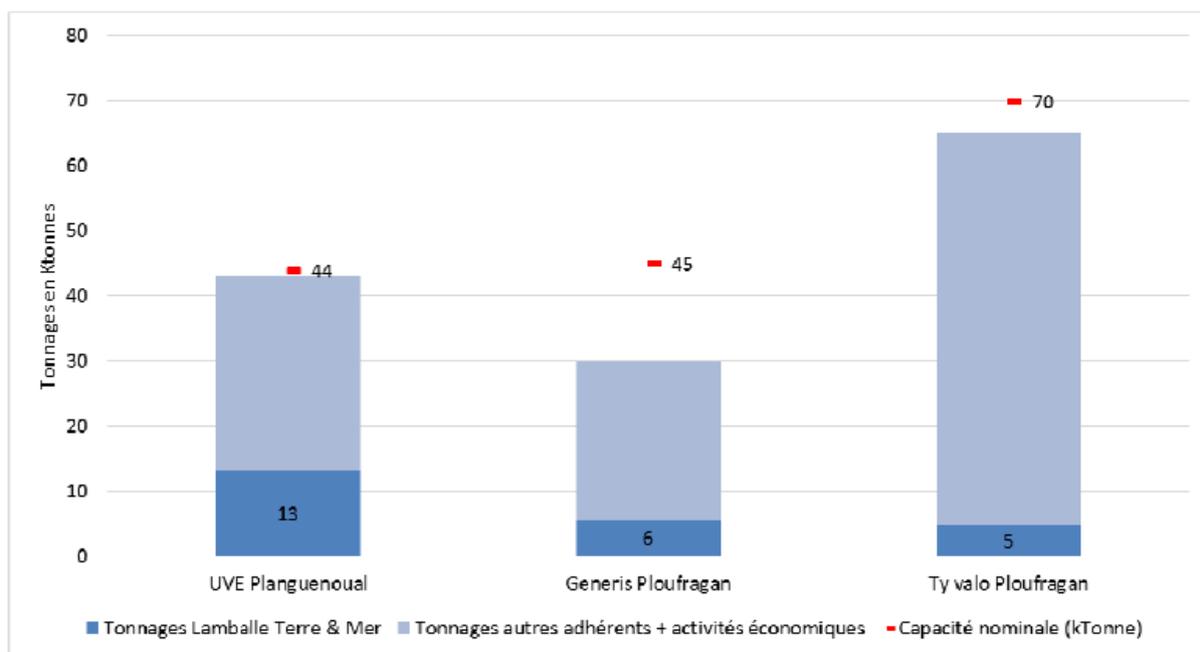


Figure 4 : Capacité des équipements de traitement de Kerval Centre Armor utilisés par Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération

Autres modes de collectes

Selon les communes, des agents municipaux sont chargés, à l'année, du nettoyage du domaine public. La commune d'Erquy possède trois agents dédiés à cette charge. Pour le nettoyage urbain, Erquy s'est dotée en 2011 d'une balayeuse de voirie dernier cri qui peut être utilisée également pour déblayer les feuilles d'automne. Avec ce nouvel outil, les services réginiens entretiennent 125 km de voies. Hors saison l'entretien de tous les lieux publics est effectué tous les jours pour les endroits très fréquentés et une fois par semaine pour les autres. Pendant la période estivale, des personnes sont recrutées pour renforcer cette équipe et pour pouvoir ainsi assurer l'entretien quotidien des lieux communs mais aussi pour la collecte des déchets sur les plages.

Les communes réalisent également le nettoyage des plages. Les bacs à marée et les poubelles sont collectés par Dinan Agglomération sur les communes de son territoire.

Réglementation et encadrement de l'activité

Gestion de l'activité

Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération sont en charge de la compétence « collecte, valorisation et élimination des déchets ménagers et des déchets assimilés ». Elles assurent la compétence COLLECTE : –la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), –la réalisation et la gestion des déchèteries en « haut de quai ». La compétence TRAITEMENT des DMA est déléguée au syndicat Kerval Centre Armor : tri, valorisation, compostage, incinération, transport des déchets des bennes des bas de quais des déchèteries, enfouissement, stockage, gestion du passif et toutes autres filières et processus techniques à même de répondre aux exigences du développement durable, etc.

Cadre réglementaire

Au niveau européen :

Directive 2008/98/CE relative aux déchets et abrogeant certaines directives La directive institue un cadre légal pour le traitement des déchets de l'UE. Ce cadre vise à protéger l'environnement et la santé humaine en soulignant l'importance de l'utilisation de techniques appropriées pour la gestion, la valorisation et le recyclage des déchets permettant de réduire la pression sur les ressources et d'améliorer leur utilisation.

Directive (UE) n° 2018/851 du 30/05/18 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets

Au niveau national

Code de l'environnement Ce code rassemble et organise de façon cohérente le contenu des différents textes (lois, décrets, etc.) et les présente dans leur version en vigueur.

Le Code général des collectivités territoriales. Ce code instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages.

Le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code de la santé publique ou encore le Code pénal viennent compléter le dispositif.

LOI n° 2015-991 du 7 août 2015

La loi NOTRe étend le champ de compétences des régions en matière de prévention et de gestion des déchets par la définition d'un plan régional unique (Art. 5). Elle prévoit la création d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets et d'un schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET). Elle donne également la compétence déchets aux EPCI, et les renforce en instituant une population minimale de 15 000 habitants.

LOI n° 2015-992 du 17 août 2015

Le titre IV intitulé « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage » vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à « produire, consommer, jeter » et affirme le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir.

Au niveau local

xxx

Autres outils de gestion influençant l'activité

Le plan de réduction et de valorisation des déchets 2014/2020s'appuyant sur les travaux du Conseil national des déchets, traduit au niveau opérationnel les objectifs du titre IV de la LTECV. Des mesures d'accompagnement, réalisées en partie par l'ADEME, sont mises en œuvre en appui aux différents acteurs concernés.

Les collectivités ont l'obligation d'être couvertes par des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Interactions potentielles de l'activité avec les habitats/Espèces Natura 2000

Sur la faune et la flore

L'abandon et l'épandage des déchets dans la nature amène des problèmes sur les espèces. Dans les milieux marins et terrestres la faune peut confondre un déchet avec une de ses proies. Cela peut entraîner le décès de l'animal soit directement par étouffement soit plus tard par accumulation de ces déchets dans son estomac. En plus de cela, on constate également une augmentation des éléments toxiques dans les organismes et s'accumulent au fur et à mesure de la chaîne alimentaire. Très souvent en plus le maillon final notamment pour les poissons est l'homme. Les déchets vont également avoir un impact fort sur les mares et les étangs. Les amphibiens sont très sensibles aux polluants et toxines.

Sur l'écosystème en général

L'abandon et l'épandage de déchets a également des effets de pollution de l'air, de l'eau et du sol. La pollution de l'air de ces déchets est moins problématique car c'est surtout des problèmes d'odeurs. La pollution de l'eau est plus importante, il y a un risque d'infiltration de germes pathogènes, de matières nocives ou de matières organiques ou minérales extraites des déchets ménagers de ces déchets jusque dans les nappes aquifères par l'intermédiaire de l'eau de pluie. Les déchets ont également un impact sur le sol. Ce dernier devient plus acide et peut contenir des produits toxiques ou des germes pathogènes extraits des déchets ménagers par l'eau de pluie. On constate aussi un enlaidissement des sites causé par l'accumulation des déchets.

Il est également à noter que certains déchets, notamment ceux métalliques et en plastiques peuvent mettre plusieurs centaines voire plusieurs milliers d'années à se dégrader dans la nature.

Initiatives et leviers d'actions [visant à limiter les interactions]

- Prévention des déchets

Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération œuvrent en mettant en place plusieurs actions afin de réduire la production des déchets des ménages et de limiter les jets de déchets dans la nature.

- Programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG)

Ce programme est mis en place par le syndicat Kerval Centre Armor pour tous les adhérents au syndicat. Ce programme a pour objectifs de réduire toutes les sources de gaspillage, de donner une seconde vie aux produits et de recycler tout ce qui est recyclable.

Bibliographie

Documents consultés

Lamballe Terre & Mer, 2019. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2018. 85p.

Lamballe Terre & Mer, 2019. Plan régional de prévention et de gestion des déchets de Bretagne et Rapport annuel 2018. 14p.

Dinan Agglomération, 2019. Rapport de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2018. 46p.

Personnes sollicitées pour relecture et complément

- **Lamballe Terre & Mer / Yoann Corrigou**, Directeur des services déchets ménagers.